



## CANTON DE WENTWORTH

### AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. À la suite de la consultation publique qui s'est déroulée le 17 juin 2024, le Conseil a adopté lors de sa séance régulière du 8 juillet 2024 le Second Projet de résolution autorisant un projet de construction d'un quai en vertu du *Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble numéro 2022-008* (PPCMOI 2024-001);
2. Le Second Projet de résolution vise à autoriser un projet de construction d'un quai dans le prolongement des limites du Lot 4 876 173 vers le littoral dont la largeur est de 4,88 mètres pour les 3,05 derniers mètres du quai au lieu d'une largeur maximale de 1,8 mètre telle que prescrite au paragraphe 3 de l'article 138 du *règlement de Zonage*;
3. Cette disposition peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées par la Zone visée V-18 et des Zones contigües CONS-1, RU-2, RU-3, RU-4, RU-7, RU-8, RU-10 et V-22 afin que la résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le citoyen est invité à consulter le plan de zonage sur le site Internet ([www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca)) pour identifier les zones concernées. Une telle demande vise à ce que la résolution le contenant soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone conformément à l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
4. Pour être valide, toute demande doit :
  - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
  - Être reçue au Bureau municipal, au 175, ch. Louisa, Wentworth, J8H 0C7, ou être envoyée par courriel à l'adresse [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca) au plus tard le **23 juillet 2024, à 16h30**;
  - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
5. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande peuvent être obtenus au Bureau municipal, au 175, chemin Louisa, Wentworth, J8H 0C7 ou à l'adresse courriel [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca), à l'attention de Natalie Black, Directrice générale et greffière-trésorière, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi 9h à 16h30;
6. Absence de demande : si le Second Projet n'a pas fait l'objet d'aucune demande valide, elle est réputée avoir été approuvée par les personnes habiles à voter;

7. Consultation du Second Projet : le Second Projet peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité ([www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca)) et au Bureau municipal, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi 9h à 16h30;



Natalie Black  
Directrice générale et greffière trésorière

**Copie certifiée conforme**

Donné à Wentworth le 15 juillet 2024